

département du cher
commune de veaugues
plan local d'urbanisme
approuvé le
plan de zonage feuille ouest

atelier francis ouhayoun
urbaniste - architecte d.p.l.g.
1, rue védeau - 18000 bourges - téléphone 02 48 21 36 30 - télécopie 02 48 61 24 91 - atelier.ouhayoun@wanadoo.fr

LEGENDE

- limite de zone et secteur
- U** zone urbaine immédiatement constructible
- Ue** zone mixte d'activités et d'équipements publics
- AU1** zone destinée à l'urbanisation à dominante résidentielle
- AU2** zones d'urbanisation future différée
- AUe** zone destinée aux activités
- A** zone agricole
- A1** secteurs de sièges d'exploitation agricole
- N** zone naturelle protégée
- Nh** zone de hameau / hablement constructible
- N1** zone naturelle où des constructions annexes sont admises
- emplacement réservé pour un projet d'intérêt général
- espace boisé classé au titre de l'article L. 130-1 du code de l'urbanisme
- élément de paysage (point) protégé au titre de l'article L. 123-1-7° du code de l'urbanisme
- zone d'AOC des vins de Sancerre
- zone Natura 2000
- Site d'anciennes carrières

ECHELLE 1/5000e

